

<p style="text-align: center;">EELF - ERF unies Ensemble pour mieux témoigner de l'Évangile</p>

1) Historique

La démarche présentée dans ce rapport au Synode général de l'Église évangélique luthérienne de France et au Synode national de l'Église réformée de France, réunis conjointement à Sochaux en mai 2007, veut répondre aux demandes formulées :

- par le **Synode national de l'ERF réuni à Soissons en 2001** qui a réaffirmé « *son désir de rendre sans cesse plus visible la communion ecclésiale qui unit les Églises luthériennes et réformées signataires de la Concorde de Leueunberg* » et a invité « *le Conseil national en lien avec les comités directeurs des autres Églises membres du CPLR à s'engager sur des voies qui pourraient conduire, à terme, à l'unité des Églises luthériennes et réformées en France* » (Décision 34).

- et par le **Synode général de l'EELF réuni à Bourg-la-Reine en 2003** qui a demandé « *au Conseil exécutif et aux deux Conseils synodaux d'encourager toute forme de rapprochement et de collaboration avec l'Église réformée de France tant au plan local ou régional que national* » (Vœu n° 2),

Cette même année, différents synodes régionaux se sont réjouis de cette volonté de rapprochement en la soutenant et en l'encourageant par des vœux (Vœu n° 5 Synode régional PCAC-Avignon ...).

Lors de la session commune de janvier 2004, le Conseil national de l'ERF et le Conseil exécutif de l'EELF ont nommé une commission *ad hoc* chargée « *de faire des propositions en vue d'une meilleure collaboration, d'une utilisation plus rationnelle des nos moyens respectifs et d'une plus grande visibilité de notre communion et de notre engagement au service de l'Évangile* ».

Ils ont également publié, à cette occasion, un communiqué commun « *Pour une communion plus visible entre l'Église réformée de France et l'Église évangélique luthérienne de France* » dans lequel ils affirmaient « *qu'il y avait sans doute aujourd'hui un "kairos" à saisir* » (...) *pour avancer sur la voie d'une communion plus visible des Églises* ».

La commission *ad hoc* a présenté son rapport à la session commune des comités directeurs de février 2005. Ce document a été transmis en annexe (annexe 7) et approuvé avec le rapport de gestion du Conseil national au Synode national d'Aix-en-Provence en mai 2005 (Décision 13). Il a été communiqué aux membres du Synode général des 18-19 juin 2005 à Paris (Saint-Jean) pour discussion lors du rapport du Conseil exécutif.

Il comportait un large inventaire de ce qui se fait déjà entre les Églises, recommandait la réalisation d'une plaquette pour une meilleure connaissance mutuelle, suggérait la tenue de synodes communs, la désignation de délégations uniques auprès des organismes nationaux ou internationaux et un meilleur partage des différents services ; il appelait également une réflexion sur le rôles des ministres et suggérait enfin la mise en place d'une équipe chargée d'étudier un modèle d'union institutionnelle entre les deux Églises.

2) Le groupe de travail

Pour faire suite à cette dernière suggestion, le Conseil national et le Comité exécutif ont constitué un nouveau groupe de travail composé de six membres : Mme Véréna Gonin, le pasteur Joël Dautheville et le pasteur Jacques-Noël Pérès pour l'EELF, le pasteur Eric Demange, le pasteur Gilles Pivot et le pasteur Laurent Schlumberger pour l'ERF. Succédant à la commission *ad hoc*, ce groupe de travail a reçu pour objectif de « proposer à la réflexion des comités directeurs un ou des « modèles d'union » –dont la nature reste à définir – qui pourraient constituer l'horizon de notre cheminement ».

De l'automne 2005 au printemps 2007, le groupe de travail s'est réuni 6 fois à Paris, sous la présidence de Gilles Pivot. Il a commencé par s'informer des démarches de rapprochement

comparables menées par diverses Eglises européennes (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...) dans la dynamique ouverte par la Concorde de Leuenberg. Puis, le groupe a fait un tour d'horizon des questions théologiques et ecclésiologiques liées au cheminement engagé. Il a enfin réaffirmé la visée essentielle de ce cheminement : ensemble, rendre un meilleur témoignage à l'Évangile.

Chemin faisant, le groupe a plus particulièrement abordé les sujets suivants :

- les ministères : conceptions de l'ordination et de la reconnaissance des ministères ; constitution d'un rôle commun, harmonisation du travail des Commissions des ministères ;
- le témoignage dans la société : les collaborations possibles entre la Mission intérieure luthérienne et les Coordinations réformées ;
- les différents modèles d'union possibles ;
- le nom de la nouvelle union ;
- le calendrier de mise en œuvre.

Au fil de son travail, le groupe s'est tenu **en lien avec** :

- l'équipe chargée de la rédaction d'une plaquette d'information et de sensibilisation destinée aux membres des Eglises (M. Chambron, F. Clavairoly, E. Hausser) ;
- les présidents des commissions des ministères ;
- J.-D. Roque, membre de la Commission juridique de l'ERF et au fait du droit interne des Eglises et du droit des cultes.

Il a **communiqué le compte-rendu** de ses réunions au président du Conseil national (le président du Conseil exécutif est membre du groupe de travail) et au conseiller juridique de l'ERF.

Le groupe a **rendu compte** de son travail aux deux comités directeurs, en janvier 2006 et janvier 2007. Ceux-ci ont tenu informé leurs synodes, général ou national au printemps 2006, régionaux à l'automne 2007.

Conformément à sa mission, le groupe a donné la priorité à la question du modèle d'union. Ouvrant au maximum l'éventail des possibles, il a repéré **sept principaux modèles** ou types, qui vont du *statu quo* amélioré (par exemple avec une désignation commune venant s'ajouter au nom de chaque Eglise), à l'absorption pure et simple d'une Eglise par l'autre, en passant par la simple mise en commun des services administratifs centraux ou le renforcement de collaborations ponctuelles. **Il a écarté les options** qui iraient vers :

- un **appauvrissement**, en ne faisant pas droit à une diversité théologique et spirituelle légitime, qui est une richesse pour rendre témoignage à l'Évangile,
- une **multiplication des échelons de décision** qui, en alourdissant les structures, risquerait de multiplier aussi les conflits entre instances et de ne pas générer les économies qu'on est en droit d'attendre de tout rapprochement.

Au terme de ses travaux, **le groupe de travail, unanime**, formule la proposition suivante :

3) Vers une Eglise protestante unie de France

L'originalité du projet consiste à créer **une nouvelle Union nationale** qui viendra se substituer aux deux Unions existantes et regroupera **des régions confessionnelles**.

- **Au niveau local et régional : le maintien des structures actuelles**

Les structures actuelles des paroisses et des Eglises locales (qui demeureront liées à une tradition luthérienne ou réformée) ainsi que celles des consistoires, des circonscriptions régionales et des régions ecclésiastiques seront maintenues sans modification. Ces lieux d'Eglise, qui participent au système presbytérien-synodal, continueront à fonctionner en se référant aux dispositions les concernant de la Constitution de l'EELF ou de la Discipline de l'ERF. Les Synodes régionaux

seront composés comme ils le sont aujourd'hui. Ils désigneront leurs instances de gouvernement et assumeront les responsabilités qui sont les leurs.

- **Au niveau national : une structure institutionnelle unique**

Les organisations locale et régionale demeurant inchangées, il convient en revanche de mettre en place, au niveau national, une structure institutionnelle unique à laquelle adhéreront les associations culturelles luthériennes et réformées. Le Synode « général/national » sera composé des délégués désignés par les synodes régionaux luthériens et réformés, selon des proportions à définir qui respectent la minorité. Ce Synode aura la charge de gouverner l'Eglise comme le prévoit actuellement l'article 15§3 de la Constitution de l'EELF et l'article 35§1 de la Discipline de l'ERF. Il élira son comité directeur, les commissions synodales et les équipes responsables devant lui.

Il appartiendra également au Synode « général/national » de se doter d'un règlement intérieur. Afin de respecter les spécificités de nos deux Eglises et la richesse de la diversité de nos traditions dans des domaines particuliers, par exemple l'ecclésiologie, la liturgie..., des clauses règlementaires devront permettre à chaque confession de se prononcer séparément sur ces sujets et de maintenir ou de modifier les dispositions en vigueur qui leur sont propres.

- **un rôle commun pour les ministres et une Commission des ministères unique**

S'il ne peut être question de remettre en cause le principe selon lequel aucun ministre ne peut être imposé à une Eglise locale et aucune Eglise locale ne peut être imposée à un ministre, la mise en place d'un rôle commun mentionnant l'inscription de chaque ministre dans une « section » confessionnelle, va de pair avec la constitution d'une Eglise unie. Une seule Commission des ministères, composée de luthériens et de réformés, sera habilitée à agréer les ministres de la nouvelle Union au nom du Synode « général/national ». Les attributions précises de cette Commission (suivi des candidats en vue de leur admission, accompagnement des ministres tout au long de leur ministère...) devront faire l'objet d'une réflexion plus large au sein de l'Eglise.

- **Des chantiers en perspective**

Pour mener à bien le processus de rapprochement et d'unité que les Synodes réunis à Sochaux sont invités à approuver, il convient d'engager sans tarder divers chantiers et de demander aux comités directeurs de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi.

➤ **un chantier théologique et ecclésiologique**

s'assurant de **la cohérence** des différents éléments du projet d'Eglise unie avec les grandes affirmations du protestantisme et de la prise en compte des convictions luthériennes et réformées dans ces domaines.

Il appartiendra à l'équipe en charge de ce chantier de préparer **un « texte-chapeau »** à la constitution de la nouvelle Union affirmant la reconnaissance mutuelle des Confessions, Déclarations et Articles de foi auxquels se réfèrent nos deux Eglises.

Elle fera également des propositions concernant **le nom de cette nouvelle Union**.

➤ **Un chantier autour du rôle des ministres et de la Commission des ministères**

visant à **harmoniser** la dénomination et la définition des différentes catégories de ministres des rôles respectifs de l'EELF et de l'ERF.

En lien étroit avec les présidents des Commissions des ministères et les secrétaires généraux, il reviendra à cette équipe de faire des propositions pour la mise en place d'une **Commission des ministères unique**.

➤ **Un chantier administratif et juridique**

Indiquant aux deux Unions actuelles **les dispositions statutaires et les modifications disciplinaires à prendre** pour faciliter la création de la nouvelle Union. Les membres de l'équipe en charge de ce chantier (qui devra compter les conseillers juridiques et des spécialistes du droit des cultes) indiqueront les procédures à suivre, feront des

suggestions, notamment concernant le choix de l'Union nationale qui sera retenue pour servir de « pivot » administratif à la nouvelle Union, élaboreront son organisation institutionnelle et ses règlements. Ils prépareront enfin **les textes des délibérations** qui seront soumis à l'avis des Synodes régionaux et à l'approbation du Synode « national/général ».

Afin de **coordonner les travaux de ces différents chantiers** et le bon déroulement des étapes successives du processus, les comités directeurs désigneront **un groupe de travail** (celui qui fonctionne actuellement ou un autre modifié dans sa composition, élargi...). Ce groupe leur présentera un rapport régulier.

4) Calendrier

Le calendrier indicatif suivant pourrait servir de référence aux deux Synodes :

Synodes régionaux 2008, national et général 2009

- adoption d'un nom destiné à concrétiser la création d'une Eglise protestante unie.
- adoption des propositions formulées par le chantier ecclésiologique et théologique, notamment le « texte-chapeau » à la constitution de la nouvelle Union.
- adoption d'une structure identique des rôles des ministres (titres des catégories, définitions...)

Synodes régionaux 2009 et 2010, national et général 2010 et 2011

- adoption des dispositions juridiques et administratives.

2012 - 2013

- modification des statuts de l'Union nationale « pivot ».
- demande d'adhésion des Associations culturelles de l'autre Union.
- désignation des délégués au Synode « national/général ».
- ratification des adhésions
- adoption de l'organisation nationale
- élection des instances nationales : Comité directeur, Commission des ministères unique...

Conclusion

En adoptant le projet de résolution joint à ce rapport, le Synode général de l'EELF et le Synode national de l'ERF engageront nos deux Eglises sur le chemin de l'unité institutionnelle à la suite de plusieurs Eglises protestantes, en France, en Europe et dans le monde. Il s'agit bien sûr de réunir nos forces et nos moyens, humains et matériels, de « petites Eglises » et de continuer à faire toujours davantage ensemble ce que nous faisons encore séparément. Notre grande proximité théologique et notre pleine communion manifestée par notre adhésion à la Concorde de Leuenberg et notre participation active à la Communion des Eglises protestantes en Europe, nous invitent à cette démarche d'unité visible. Elle favorisera la prise en compte, dans notre société, du protestantisme « historique » et de ses convictions. Mais en premier lieu, l'unité que nous recherchons veut s'inscrire dans la fidélité à la vocation que Jésus-Christ adresse à son Eglise. C'est pour mieux annoncer l'Evangile que nous désirons partager nos richesses spirituelles et mettre en commun les dons que nous avons reçus. Si nous osons cet acte, paisiblement et joyeusement, notre témoignage pourrait bien en être profondément renouvelé.